

PROCES VERBAL
Vendredi 13 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize septembre à dix-huit heures minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Jean-Paul ANGLADE, M Grégory THIBAUD **Adjoints**
Mme Florence DECHELLE, Mme Marie CORNET-VERNET, Mme Pascale BACQUET, M Pierre de
MONTALEMBERT, Mme Oriane PODEVIN, M Daniel MATHE **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
M Philippe BARRAULT représenté par Mme Oriane PODEVIN

ABSENT NON REPRESENTE :

- **Approbation du procès-verbal du 31 mai 2024**
- **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Oriane PODEVIN
- **Délibération sur la redevance d'occupation des sols par GRDF**

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité recevoir la somme de 271 euros pour redevance d'occupation des sols sur la commune de Boissettes.

- **Délibération pour la réception du fonds de concours pour le financement d'une partie des travaux désimperméabilisation et renaturation de la cour de l'école.**

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité recevoir 50 000 euros du fonds de concours de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine, pour une partie du financement des travaux de désimperméabilisation et de renaturation de la cour de l'école.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité l'autorisation donnée au Maire pour demander la subvention départementale pour la restauration du cadre du tableau « Le Baptême »

- **Délibération sur le choix du taux de cotisation à l'assurance statutaire des salariés**

Dans le cadre d'un arrêt maladie, au bout de 30 jours le salarié perçoit un demi-traitement de son salaire, ainsi des assurances permettent de maintenir jusqu'à 90% le traitement de base.

Le Conseil municipal,

Approuve à l'unanimité le choix des taux suivants concernant l'assurance statutaire des salariés :

Les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL au titre des garanties :
Décès + Accident du travail et maladie professionnelle + Maladie ordinaire + Longue maladie/Longue durée + Maternité/Adoption + Temps partiel thérapeutique + invalidité temporaire

-Au taux de 8.19% avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire (IJ à 90% de la base des prestations),

Les agents titulaire, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC au titre des garanties :
Accident du travail et maladie professionnelle + Maladie ordinaire + Grave maladie + Maternité/Adoption

-Au taux de 1.20% avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire (IJ à 100% de la base des prestations)

Tour de table :

 **TRAVAUX :**

- Des travaux de câblage informatique vont avoir lieu dans la mairie afin de faciliter l'accès au réseau internet.

 **ENVIRONNEMENT ET SECURITE :**

- Un dépôt sauvage a eu lieu devant le cimetière en pleine journée. Il concernait des meubles de cuisine.
- La commune de Boissettes a réceptionné un grand broyeur qui permet de couper et broyer la végétation sur les côtés des chemins et routes.

 **URBANISME :**

- Le conseil municipal s'est entendu pour baptiser la voie communale, qui passera de la rue des Sables, à l'intérieur du nouveau lotissement, du nom de « *Impasse de la Porcelaine* »

 **ECOLE :**

- Deux nouvelles classes sont ouvertes à l'Ecole des Fontaines de Boissise-la-Bertrand ; deux nouvelles institutrices sont arrivées pour la rentrée scolaire.